DOCUMENT STRICTEMENT CONFIDENTIEL JUSQU’AU 22 MAI 2017, 00H01 HAE .

Déplacements internes en 2016 : l’Afrique paie le plus lourd tribut, selon le dernier rapport de l’IDMC

Lundi 22 mai 2017 (Genève/New York)

En 2016, les conflits et la violence ont déplacé plus de personnes en Afrique subsaharienne qu’au Moyen-Orient, selon le dernier rapport publié aujourd’hui par l’Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) et le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

Sur les 6,9 millions de nouveaux déplacements internes causés par les conflits en 2016, 2,6 millions ont été enregistrés en Afrique subsaharienne et 2,1 millions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, selon le Rapport mondial sur les déplacements internes. Avec un pic de 922 000 nouveaux cas durant la seule année 2016, la République démocratique du Congo a été le pays le plus touché. Viennent ensuite la Syrie (824 000), l’Irak (659 000), l’Afghanistan (653 000), le Nigeria (501 000) et le Yémen (478 000).

 « Certains pays disparaissent de l’ordre du jour de la communauté internationale avant de revenir sur le devant de la scène quelques années plus tard, en proie à de nouveaux déplacements massifs », rappelle Alexandra Bilak, directrice de l’IDMC. « Cela a été le cas de la République démocratique du Congo, pays qui illustre combien l’incapacité de s’attaquer aux causes profondes des conflits et des crises peut déboucher sur des déplacements récurrents. »

Dans le monde, les conflits, la violence et les catastrophes ont provoqué 31,1 millions de nouveaux déplacements internes en 2016. Les catastrophes ont contraint trois fois plus de personnes à fuir que les conflits. Sur les 24,2 millions de nouveaux cas dus à ce facteur, la plupart étaient liés à des aléas climatiques, comme des inondations, des tempêtes, des feux de forêt et des hivers rigoureux. Les déplacements liés aux catastrophes ont principalement lieu dans les pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur et ils ne devraient cesser de se multiplier à l’avenir, sous l’effet du changement climatique et de la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes.

Fin 2016, **40,3 millions de personnes au total vivaient en situation de déplacement interne du fait des conflits et de la violence**,certaines depuis des dizaines d’années. « En 2016, une personne a été contrainte de fuir à l’intérieur de son pays toutes les secondes. Les personnes déplacées internes sont désormais deux fois plus nombreuses que les réfugiés. Il est par conséquent urgent de remettre le problème des déplacements internes à l’ordre du jour de la communauté internationale », explique Jan Egeland, le secrétaire général du NRC.

En Éthiopie, au Mozambique, en Somalie et au Soudan du Sud, il est parfois difficile de distinguer de façon claire quel facteur, des conflits ou des catastrophes, est le principal élément déclencheur des déplacements, étant donné que, dans ces pays, ce phénomène est multi-causal. La sécheresse, l’accès limité aux infrastructures et aux services de base, le manque de moyens de subsistance, le risque de famine et les conflits forment un cocktail explosif qui, faute d’autres possibilités, oblige les personnes touchées à fuir.

Cette année, le rapport mondial de l’IDMC examine les liens complexes existant entre les déplacements internes et les mouvements transfrontaliers, mettant notamment en lumière la situation de nombreux Sud-Soudanais qui traversent les frontières de leur pays dans un sens comme dans l’autre en quête de protection. Le rapport révèle également que les retours effectués dans des conditions d’insécurité risquent de déboucher sur de nouveaux déplacements internes à l’avenir. Ainsi, en 2016, 67 000  Somaliens réfugiés au Kenya ont regagné leur pays, toujours aux prises avec la crise alimentaire et les répercussions du conflit armé.

 « Bien que les déplacements internes soient le point de départ de nombreux périples au-delà des frontières, l’attention internationale dont bénéficient actuellement les réfugiés et les migrants vient occulter ce phénomène. Nous devons reconnaître que, faute d’une assistance et d’une protection appropriées, une personne déplacée à l’intérieur de son propre pays aujourd’hui peut devenir un réfugié, un demandeur d’asile ou un migrant international demain », insiste Alexandra Bilak.

Or, l’année dernière, les pays donateurs ont bénéficié d’une aide plus importante pour financer la réinstallation des réfugiés que les pays à l’origine des crises de déplacement. Le rapport mondial de l’IDMC sur les déplacements internes montre que ces mouvements de population se poursuivront inexorablement à moins que le financement et l’attention politique ne se concentrent sur les racines profondes de la pauvreté, de la fragilité des États et du changement environnemental mondial.

« Le miroir tendu par le Rapport mondial sur les déplacements internes renvoie un reflet peu flatteur : celui de l’indifférence de la communauté internationale, du manque de responsabilité et de l’incapacité des États à protéger leurs propres citoyens », déplore Alexandra Bilak.

## NOTES AUX RESPONSABLES DE PUBLICATION

À partir du 22 mai 2017, le Rapport mondial sur les déplacements internes sera disponible à l’adresse suivante : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017>

Les médias enregistrés auprès de l’Association des correspondants des Nations unies à New York sont invités à assister au lancement du Rapport mondial 2017 sur les déplacements internes (GRID 2017) de l’IDMC le 22 mai 2017 à 11h00 HAE.

Les médias basés à Genève sont eux aussi invités à assister à un second lancement le 30 mai au Centre de conférences de Varembé (CCV) à Genève (pour de plus amples informations, merci d’envoyer un courrier électronique à info@idmc.ch)

**Personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés : quelle différence ?**

La principale différence entre les personnes déplacées internes et les réfugiés réside dans le fait que les PDI restent à l’intérieur des frontières de leur propre pays. Les réfugiés, eux, ont franchi une frontière internationale pour chercher asile dans un autre pays, ce qui leur confère un statut juridique spécial qui leur permet de jouir d’un certain nombre de droits et d’une protection internationale. Contrairement aux réfugiés, les PDI ne bénéficient d’aucun statut juridique particulier, car elles demeurent sous la responsabilité de leur gouvernement et ne peuvent jouir d’aucun droit spécifique en dehors de ceux accordés à leurs concitoyens.

## POUR TOUT ENTRETIEN, MERCI DE CONTACTER :

|  |  |
| --- | --- |
| Mme Sian Bowen Directrice de communicationCourriel : sian.bowen@idmc.ch Bureau : + 41 22 552 3612Mobile : + 41 78 630 16 78Mme Rosemarie North (Genève)Coordinatrice du rapportCourriel : rosemarie.north@idmc.ch Tél. : + 41 22 552 3674Mobile : + 41 78 669 3222 | Mme Francesca Da Ros Coordinatrice des communicationsCourriel : francesca.da.ros@idmc.ch Bureau : + 41 22 552 3645 Mobile : + 41 78 806 83 08 |

## À propos de nous

[L’Observatoire des situations de déplacement interne](http://www.internal-displacement.org/) a été fondé par [le Conseil norvégien pour les réfugiés](http://www.nrc.no/) en 1998. Assurant le suivi des déplacements internes causés par les conflits, la violence, les violations des droits de l’homme et les catastrophes naturelles à l’échelle mondiale, l’IDMC est réputée pour être l’une des principales sources d’information et d’analyse des déplacements internes dans le monde.

**Rejoignez l’IDMC sur les réseaux sociaux :**
Facebook : [https://www.facebook.com/InternalDisplacement](https://www.facebook.com/InternalDisplacement/)
Twitter : [@IDMC\_Geneva](https://twitter.com/IDMC_Geneva)